



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA  
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND

### PV du 2 juin 2026

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

#### COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2026 / 2027 Toutes Catégories

La Commission demande aux clubs de lui faire connaître, pour le 29 juin dernier délai, leurs éventuels desideratas pour la saison à venir.

#### **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

#### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).



Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

### **FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

### **ATTENTION**

**Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.**

**Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.**

## **COUPES de l'ESSONNE**

### **Résultats des finales**

La Commission remercie les membres du club de FLEURY 91 FC et les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 20 mai 2026.

Catégories	Club Receptant	Score	Club Visiteur
Seniors Essonne	BREUILLET FC 2	0 - 1	FLEURY 91 FC 3
Seniors District	ULIS CO 1	0 - 1	FLEURY 91 FC 2

La Commission remercie les membres du club de MASSY 91 FC et les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 30 mai 2026.

Catégories	Club Receptant	Score	Club Visiteur
U14	BRETIGNY FCS	4-3	MASSY 91 FC
U16	BRETIGNY FCS	1-2	FLEURY 91 FC
U18	RIS ORANGIS US	1-2	BRETIGNY FCS

La Commission remercie les membres du club de JANVILLE LARDY ASL et les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 31 mai 2026.

Catégories	Club Receptant	Score	Club Visiteur
+ 55 ans	MORANGIS CHILLY FC	5-4	FLEURY 91 FC
+ 45 ans	ST MICHEL FC 91	0-1	MORANGIS CHILLY FC
Vétérans	ST GERMAIN SAINTRY	3-1	MNVDB FC
CDM	DOURDAN SPORTS	2-5	VAL YERRES CROSNE



## COUPES ESSONNE FEMININE

### **U18 F à 8**

**Match n° 55631028 du 2 mai 2026**

**ORSAY BURES FC 1 / VIGNEUX FCO 1**

Reprise du dossier.

Pas de réponse des deux clubs à la demande de la Commission pour la composition des équipes.

## FOOT FEMININ

### **FMI NON PARVENUES DU 9 MAI 2026**

#### **U15 F à 8 \* Poule A**

**Match n° 55445138 \* BRETIGNY FCS 1 / STE GENEVIEVE FC 2**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

2<sup>ème</sup> avertissement et amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC pour retard et non connaissance des identifiants.

#### **U15 F à 8 \* Poule B**

**Match n° 55445194 \* MNVDB FC 1 / ATHIS-MONS USO 2**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **FMI NON PARVENUES DU 16 MAI 2026**

#### **U15 F à 8 \* Poule A**

**Match n° 55445114 \* MILLY GATINAIS FC 1 / BRETIGNY FCS 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC pour absence de la tablette.

Amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

#### **U15 F à 8 \* Poule B**

**Match n° 55445170 \* LINAS MONTLHERY ESA 2 / MNVDB FC 1**

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 9 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.



## CHAMPIONNAT SENIORS

### **VILLABE ETS \* Seniors D2/A**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 21 mai 2026 ayant dit : un retrait de 4 points par obligation non respectée au classement de l'équipe Seniors du club qui entraîne les obligations, et interdiction d'accès à la division supérieure de ladite équipe senior.

### **Match n° 53673421 du 10 mai 2026**

#### **LINAS MONTLHERY ESA 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 \* D1**

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Pas de réponse des deux clubs à la demande de la Commission pour la composition des équipes.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

LINAS MONTLHERY ESA 2 : 1 but

SAVIGNY FOOT CO 1 : 8 buts

### **Match n° 53715526 du 10 mai 2026**

#### **ATHIS-MONS USO 2 / AIGLE FERTOISE 2 \* D5/C**

Reprise du dossier.

Courriel d'ATHIS-MONS USO nous indiquant le résultat de la rencontre.

Courriel de l'arbitre nous indiquant le résultat de la rencontre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Pas de réponse des deux clubs à la demande de la Commission pour la composition des équipes.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

ATHIS-MONS USO 2 : 8 buts

AIGLE FERTOISE 2 : 0 but

### **Match n° 53711612 du 17 mai 2026**

#### **COURCOURONNES FC 1 / PARAY FC 2 \* D2/A**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 21 mai 2026 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe de COURCOURONNES FC 1.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de COURCOURONNES FC 1.

Amende réglementaire à COURCOURONNES FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

### **Match n° 53711930 du 17 mai 2026**

#### **EVRY FC 2 / AIGLE FERTOISE 1 \* D3/A**

Reprise du dossier.

Courriel d'EVRY FC.

Courriel d'AIGLE FERTOISE.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission prend note de la composition de l'équipe d'EVRY FC 2.

La Commission demande au club visiteur la composition de l'équipe pour sa réunion du 9 juin 2026.



La Commission enregistre le résultat de la rencontre :  
EVRY FC 2 : 2 buts  
AIGLE FERTOISE 1 : 6 buts

#### CHAMPIONNAT U14

#### **FMI NON PARVENUES DU 9 MAI 2026**

##### **D3/A**

#### **Match n° 53723403 \* GRIGNY FOOTBALL 91 3 / IGNY AFC 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à GRIGNY FOOTBALL 91 pour absence de la tablette.

##### **D3/B**

#### **Match n° 53723501 \* VIRY CHATILLON ES 2 / RIS ORANGIS US 3**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

3<sup>ème</sup> avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de la tablette.

La Commission donne match perdu par pénalité à VIRY CHATILLON ES 2 (-1 point, 0 but), RIS ORANGIS US 3 (3 points, 6 buts). (Art. 44.4 du RSG du DEF).

#### **FMI NON PARVENUE DU 16 MAI 2026**

##### **D4/C**

#### **Match n° 54604490 \* ETAMPES FC 2 / DRAVEIL FC 2**

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 9 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

#### CHAMPIONNAT U16

#### **FMI NON PARVENUES DU 10 MAI 2026**

##### **D2/B**

#### **Match n° 53719837 \* DRAVEIL FC 1 / MASSY 91 FC 2**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **Match n° 53719838 \* ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 1 / MONTGERON ES 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.



Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

#### **D4/C**

##### **Match n° 54583583 \* ULIS CO 2 / BALLAINVILLIERS AS 2**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

##### **Match n° 54704828 \* MORSANG SUR ORGE FC 2 / TROIS VALLEES FC-OLLAINVILLE ENT 2**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à MORSANG SUR ORGE FC pour absence de la tablette.

Amende réglementaire à MORSANG SUR ORGE FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

#### **FMI NON PARVENUES DU 17 MAI 2026**

##### **D1**

##### **Match n° 53719265 \* TREMPLIN FOOT 1 / VIGNEUX FCO 1**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

##### **Match n° 53719267 \* ULIS CO 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 2**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **D2/A**

##### **Match n° 53719491 \* VIRY CHATILLON ES 1 / ST MICHEL FC 91 1**

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 9 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

#### **D4/C**

##### **Match n° 54583594 \* BALLAINVILLIERS AS 2 / PLESSIS PATE ES 1**

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 9 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.



#### **D4/D**

##### **Match n° 54584175 \* JANVILLE LARDY ASL 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI transmise tardivement, le 1<sup>er</sup> juin 2026 à 13h49.

Amende réglementaire à JANVILLE LARDY ASL pour transmission tardive.

##### **Match n° 53720105 du 10 mai 2026**

##### **ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 \* D3/B**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Pas de réponse des deux clubs à la demande de la Commission pour la composition des équipes.

##### **Match n° 53719841 du 17 mai 2026**

##### **MASSY 91 FC 3 / RIS ORANGIS US 2 \* D2/B**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 21 mai 2026 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe de RIS ORANGIS US 2.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de RIS ORANGIS US 2.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge de RIS ORANGIS US (art. 17.1 du RSG du DEF).

#### **CHAMPIONNAT U18**

##### **Match n° 54576797 du 17 mai 2026**

##### **COUDRAYSIEN FC 1 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 \* D3/B**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 21 mai 2026 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2.

Amende réglementaire à ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 (art. 17.1 du RSG du DEF).

#### **+45 ANS**

##### **FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2026**

##### **Poule B**

##### **Match n° 54571104 \* VILLABE ETS 4 / OLLAINVILLE AS 4**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.